Publié le ID: 062-200069482-20250206-D8_2025-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 février 2025

L'an 2025 et le 6 février à 17h15, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 30 janvier 2025.

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Date d'affichage: 30 janvier 2025 Délibération N° 06-02-2025 / N°8

Etaient présents les membres en exercice : 85

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés: 4

Membres ayant donné procuration: 9

Membres votants: 98

Absents: Patrick Roblot, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Jean Bridel, Romuald Delattre, Jean-Louis Cauvet, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés: Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle.

Absents excusés: Alain Traisnel, Xavier Normand, Philippe Vanderbeken

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le



ID: 062-200069482-20250206-D8_2025-DE

Absents ayant donné procuration: Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Michel Seroux, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Harold Tétu, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux

Secrétaire de séance : Benoit François

Titre de la délibération : Conventions pour les animaux errants

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil Communautaire d'adhérer en lieu et place des communes aux chenils repris ci-après.

Madame la Vice-Présidente précise que cette adhésion permet de bénéficier des services du chenil et notamment d'y amener les chiens errants. Le coût de l'adhésion est de 0,70 cts par habitants pour l'année 2025.

L'affectation d'une commune sur l'un ou l'autre des chenils a été réalisée en tenant compte de la proximité du chenil par rapport à la commune

Au chenil de la CUA pour les 57 communes suivantes : Avesnes le Comte, Villers-Chatel, Cambligneul, Aubigny-En-Artois, Agnieres, Camblain L 'Abbe, Bavincourt Frevin-Capelle, Capelle Fermont, Haute-Avesnes, Habarcq, Hermaville, Lattre St Quentin, Noyellette, Montenescourt, Gouves, Agnez Les Duisans, Duisans, Warlus, Berneville, Wanquetin, Hauteville, Noyelle-Vion, Barly, Simencourt, Monchiet, Gouy-En-Artois, Fosseux, Bailleulmont, La Cauchie, La Herliere, Gaudiempre, Warlincourt-Les-Pas, Grincourt-Les-Pas, Humbercamps, Pommier, Berles-Au-Bois, Saint-Amand, Henu, Pas-En-Artois, Mondicourt, Couin, Bienvillers-Au-Bois, Hannescamps, Blairville, Hendecourt-Les-Ransart, Adinfer, Monchy-Au-Bois, Famechon, Thievres, Halloy, Sarton, Orville, Amplier, Savy Berlette

Soit 22.859 habitants X 0,70€ = 16.001,30€

A la FOURRIERE de l'EARL GOUILLART-THERY de Herlin Le Sec pour les 39 communes suivantes: Magnicourt En Conte, Frevillers, Chelers, Bailleul aux Cornailles, Béthonsart, Villers Brulin, Tincques, Penin, Berles Monchel, Mingoval, Maizières, Ambrines, Villers Sir Simon, Izel-les-Hameau, Tilloy –les-Hermaville, Manin, Givenchy le Noble, Lignereuil, Denier, Sars le Bois, Magnicourt sur Canche, Houvin-Houvigneul, Berlencourt le Cauroy, Liencourt, Beaufort Blavincourt, , Sombrin, Grand Rullecourt, Beaudricourt, Estrée Wamin, Rebreuviette, Ivergny, Sus Saint Léger, Warluzel, Canettemont, Le Souich, Saulty, Coullemont, Couturelle, Beaudricourt

Soit 10.818 habitants X 0,70€ = 7.572,60€

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le



ID: 062-200069482-20250206-D8_2025-DE

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 29 janvier 2025, le conseil Communautaire decide à l'unanimité:

-de signer les conventions de partenariat pour l'année 2025 pour un montant de 16 001,30 € pour la CUA et de 7 572,60 € pour la fourrière de l'EARL Gouillart Théry.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 10/01/2025 et publication ou notification du 10/01/2025